

PROGRAMME. HORAIRES

Parution du règlement dès l'obtention du visa F.F.S.A.

Ouverture des engagements le 03 juin 2011.

Clôture des engagements le lundi 18 juillet 2011 à minuit.

Parution du Road-Book le samedi 23 juillet 2011 à 9 heures à prendre au complexe sportif de Fay de Bretagne

Vérifications des documents et des voitures le samedi 23 juillet 2011 au complexe sportif de Fay de Bretagne.

Première réunion des Commissaires Sportifs le samedi 23 juillet 2011 au P.C. Course à 19 h, à Fay de Bretagne.

Publication des équipages admis au départ le samedi 23 juillet 2011 à 19 h.

Départ de Fay de Bretagne, du complexe sportif rue des sports le dimanche 24 juillet 2011 à 8 h00.

Publication des résultats partiels P.C. Course et parc fermé.

Arrivée à Fay de Bretagne, au complexe sportif rue des sports.

Vérification finale au Garage : Garage Luzeau La Ridelais 44130 FAY DE BRETAGNE.

Publication des résultats du rallye au P.C. Course le dimanche 24 juillet 2011 à Fay de Bretagne ½ heure après

l'arrivée de la dernière voiture.

Remise des prix aura lieu au complexe sportif de Fay de Bretagne à 19h30.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST MAINE-BRETAGNE, avec le concours de l'ECURIE 37 IGOL, organise le samedi 23 juillet et le dimanche 24 juillet 2011 le 8^{ème} RALLYE REGIONAL DU SILLON.

Le présent règlement a été enregistré à la F.F.S.A.,

sous le permis d'organisation numéro : R 278 en date du 07 juin 2011

Et sous le visa du comité Bretagne- Pays de la Loire numéro : 29 en date du 27/05/2011

Comité d'organisation

Président :	Claude DAUCE.
Organisation générale :	Claude DAUCE, Régis PATTE.
Organisation épreuves :	Claude DAUCE, Anthony BERNARD.
Relation Officiels :	Claude DAUCE, Régis PATTE
Relation Commissaires :	Régis PATTE
Relation Riverains :	Richard PELTIER.
Secrétariat du rallye :	Colette DAUCE 12, av de la gare 44160 Besné Tél : 06 61 78 23 11 Mail : c.loray@hotmail.fr
Permanence du Rallye :	complexe sportif de fay de Bretagne

1.1p. Officiels.

Directeur de Course PC :	J.P BEDIN	licence N°	3271 ASA 1201
	J L ROUINVY	licence N°	106723 ASA 1258
Directeur de Course ES :	F. MONSALLIER	licence N°	4146 ASA 1203
	J GOURDON	licence N°	8938 ASA 1205
Président du collège :	L. DEHAN	licence N°	6495 ASA 1202
Commissaires sportifs :	G.POINTEAU VOISIN	licence N°	27388 ASA 1208
	M.J GRUE	licence N°	6655 A SA 1201
Commissaires techniques :	M. DROGUET	licence N°	2500 ASA 1201
	Y.RICHARD	licence N°	4953 ASA 1205
	D. ALBERT	licence N°	49512 ASA 1204
	M. BOUGAULT	licence N°	4 2903 ASA 1205
Chargé de relations concurrents :	P. HUBERT	licence N°	139063 ASA1258
	J.DELAHAYE	licence N	ASA 1201
Informatique :	J.TROMAS	licence N°	128570 ASA 1202
Chronomètres officiels :	S.MONFORT	licence N°	38611 ASA 1206
	P.DRONNEAU	licence N°	148449 ASA 1202
Responsable sécurité :	C.DAUCE	licence N°	114670 ASA 1201
Médecin :	Dt MINEUR		

1.2p. Eligibilité

Le 8^{ème} RALLYE REGIONAL du SILLON compte pour :

- Coupe de France des rallyes.
- Championnat du comité régional Bretagne-Pays de la Loire.
- Championnat de l'Association Sportive de l'Automobile Club de l'Ouest.
- Le Trophée des Ecuries. Le Challenge N1 (coefficient 3)

1.3p. Vérifications

Les équipages engagés devront se présenter le samedi 23 juillet 2011 pour les vérifications qui auront lieu au complexe sportif de Fay de Bretagne. Administratif de 14 h à 18h15 Technique 14h à 18h30 .

Les vérifications finales seront effectuées au garage Luzeau la Ridelais 44130 Fay de Bretagne pour un tarif horaire de : 45€ TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p. Demande d'Engagement - Inscriptions

Toute personne qui désire participer au 8^{ème} RALLYE REGIONAL DU SILLON doit adresser sa demande d'engagement dûment complétée et accompagnée de son règlement à :

Anthony BERNARD 1 rue Rouget de l'Isle bt B 44220 COUERON

Tel : 06 64.33.00.54

Mail : anthony.bernard44@gmail.com

La demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, devra nous parvenir avant le lundi 18 juillet minuit. (le cachet de la poste faisant foi)

Le nombre des engagés est fixé à 90 voitures maximum.(voir+10) Il ne sera pas envoyé de confirmation d'engagement.

Merci de vous présenter avec copies de vos permis, licences, cartes grises

3.1.1p. Concurrents Admis

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.1.1.2.p. Les droits d'engagement sont fixés :

avec la publicité facultative des organisateurs : 285 €.

sans la publicité facultative des organisateurs : 570 €.

3.1.1.3 p. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2p. Equipages

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.3p. Ordre de départ

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1p. Voitures Admises

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.2p. Pneumatiques: Réglementation de l'utilisation des pneumatiques.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3p. Limitation de changements de pièces.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.4p. Assistance.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par additif au présent règlement particulier le samedi 23 juillet et lors des vérifications administratives et techniques.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1p. Description

Le Rallye du SILLON représente un parcours de 105 km, il est divisé en une étape.

Il comporte cinq sections et cinq spéciales d'une longueur totale de 38.000 kms.

Les épreuves spéciales sont :

- E.S n°1 et 2 « LES CARTS » de 6.4 km X 2 déj art : 8 h00

- E.S n°3. 4 et 5 « LA CHAPRONNAIS » de 8.4 km X 3 départ : 13h30

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

Pointage en avance autorisé en fin de rallye au C.H. 15 seulement.

6.2p.. Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Vous êtes sur une route ouverte, avec des personnes qui préparent le rallye et des Riverains qui vaquent à leurs occupations. Veuillez respecter le code de la route.

Les reconnaissances, avec 3 passages, ne sont autorisées que le samedi 23 juillet 2011 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00. Des contrôles seront effectués et tout concurrent surpris avant ces dates sera irrémédiablement pénalisé, et mis hors course par exclusion.

6.3p. Carnet de contrôle

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.4p. Circulation

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1p. Départ

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.2p. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles.

Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaires de route : combinaison blanche Gilet phosphorescent
- Chef de poste : carton d'organisation
- Comité d'organisation : brassard ou badge

7.3p. Contrôles de Passage (C.P) - Contrôles Horaires (C.H) - Mise Hors Course.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.4p. Contrôle de Regroupement

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.5p. Epreuves Spéciales (E.S.)

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.6p. Parc Fermé

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 8P. PENALITES - RECLAMATION – APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10. PRIX – COUPES

La remise des prix se déroulera le dimanche 24 juillet 11 à 19 h. 30, au complexe sportif de Fay de Bretagne. Les prix sont donnés qu'aux personnes présentes à la remise ou excusées.

	1er	2ème	3ème	4ème	
SCRATCH	340	250	165	90 si + 60 part	
GROUPE	120				Si + 5 partants
CLASSE	140				Si – 3 partants
CLASSE	240	140			Si 3 à 5 partants
CLASSE	240	140	100		Si 6 à 8 partants
CLASSE	240	140	100	70	Si + 8 partants
FEMININ	100				Si 2 équipages

* scratch et groupe cumulables. Les classes *K et *S seront confondues avec les A et les FA

* 1 récompense « commissaire » sera attribuée par tirage au sort

Coupes : elles ne sont pas cumulables sauf pour le 1^{er} au scratch

Comité Régional du Sport Automobile Bretagne- Pays de la Loire

ASSOCIATION SPORTIVE DE L' AUTOMOBILE CLUB DE L' OUEST



8ème RALLYE DU SILLON

23 & 24 juillet

2011

SUR LA COMMUNE DE FAY DE BRETAGNE

REGLEMENT PARTICULIER